

L'interprète : un acteur indispensable

Samantha Taboada

***Projet Accessibilité aux services d'interprétariat
pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut
précaire***



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

40 ans



L'interprétariat au Québec : le contexte

Les services d'interprétariat au gouvernement

- Le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) gère deux banques d'interprètes à partir des CIUSSS
 - Banque interrégionale d'interprètes (BII) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
 - Banque d'interprètes de la Capitale-Nationale du CIUSSS de la Capitale Nationale
- À partir de juin 2021, la BII desserve uniquement les demandes d'interprétariat faites par les institutions et organismes membres du secteur de la santé et des services sociaux.
- D'autres ministères et organismes de l'administration font affaire avec d'autres solutions comme les banques d'interprètes communautaires ou des services privés.



L'interprétariat au Québec : le contexte

Banques d'interprètes au sein des organismes communautaires

- Divers modèles de financement (subvention gouvernementale, autofinancement, etc.)
- Hétérogénéité de pratiques de gestion et de relation avec les interprètes
- Formation hétérogène : la majorité d'interprètes n'ont pas reçu une formation collégiale ou universitaire en relation à l'interprétariat et ne font pas partie de l'OTTIAQ.
- Certaines banques d'interprètes communautaires sont spécialisées par exemple en travail auprès des femmes en situation de violence, travail auprès des personnes réfugiées, etc.



L'interprétariat au Québec : le contexte

L'interprétariat dans le secteur privé

- L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ)
- Entreprises de prestation de services de traduction et interprétariat
- Boîtes privées
- Interprétariat en entreprise, conférences, contexte diplomatique, etc.



Ressources et stratégies pour surmonter les barrières linguistiques

Les personnes qui ne maîtrisent pas le français utilisent plusieurs moyens pour avoir accès aux services et réaliser des démarches auprès du gouvernement. Par exemple :

- Faire appel à un interprète informel : un ami, familial ou même une personne âgée de moins de 18 ans.
- Demander l'accompagnement ou le soutien d'un.e intervenant.e d'un organisme communautaire.
- Utiliser un langage simple.
- Utiliser des gestes.
- Outils informatiques : Google translate ou autres.



Avantages de faire appel aux services d'interprétariat

- La personne allophone peut entreprendre ses démarches de façon autonome, sans avoir à se trouver un interprète informel ou demander l'accompagnement d'un.e intervenant.e d'organisme communautaire.
- Neutralité et respect de la confidentialité plus élevé que par rapport aux interventions avec interprètes informels.
- Meilleure compréhension de l'aspect interculturel de l'intervention. Les interprètes formés peuvent mieux expliquer des particularités en relation aux différents contextes culturels de l'intervenant.e ou fonctionnaire et de la personne allophone.
- Les interventions avec un interprète formel permettent une meilleure compréhension et diminuent le nombre d'interventions de suivi pour la même personne.
- Meilleure relation entre la personne allophone et le fonctionnaire ou intervenant.e.